

Crise financière

# La junte risque de se voir imposer un ajustement structurel par le FMI

Par DE

C'est dans doute dans la plus grande fébrilité que le responsable de l'Economie de la junte, Régis Immongault Tatagani, attend la prochaine mission du Fonds monétaire internationale (FMI). Elle devra durer trois semaines, du 16 novembre au 7 décembre, avec pour objectif « l'évaluation des systèmes de gestion des finances publiques ». Le premier exercice du genre avait eu lieu en 2013. Le rapport qui avait été publié à l'issue de cet examen avait tellement été négatif pour la gestion de BOA, que la junte a même caché son existence aux députés et sénateurs du Parlement gabonais. Et pour cause ! Les experts du Fmi avaient pointé du doigt plusieurs manquements à cette époque. Comme l'absence d'informations détaillées sur les avoirs financiers de l'Etat en 2013, au moment où les députés s'apprétaient à adopter la loi de finances 2014 ; l'adoption de la loi de finance 2014 sans que celle-



**Régis Immongault Tatagani, ministre gabonais de l'économie**

ci puisse être rapprochée ni des dotations de la loi de finances rectificative 2013 ni d'une estimation de l'exécution de l'exercice 2013 ; la simplification excessive de la nomenclature budgétaire. Ce au mépris de la directive 03/08-UEAC-190-CM-17 de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac) qui s'impose à lui. Cette pra-

tique rend opaque les opérations budgétaires et ne permet pas d'affecter ces opérations au plan comptable de l'Etat. Non prise en compte des dépenses réalisées par certaines organismes ou sociétés parapubliques — Oprag, Cnss, Cnamgs...-, ni les montants des dons reçus. Pourtant, ces sommes donnent le tournis. Rien qu'en 2012, ces opérations extra-

budgétaires, comme le qualifie le Fmi, ont représenté 307 milliards de FCFA pour un budget évalué à 2500 milliards de FCFA. Tout comme sur la période 2010 à 2012, 30 milliards de FCFA de dons de bailleurs de fonds, n'ont été reportés nulle part dans les documents du budget. Le rapport du Fonds en 2013 était sans équivoque. Il avait ressorti des performances contrastées. « La considérable dégradation du budget ; la relative exhaustivité et transparence budgétaire ; la forte budgétaire fondée sur les politiques nationales ; la dégradation, à cause de la faible efficacité du contrôle interne, de la prévisibilité et de l'exécution du budget ; la faiblesse de la comptabilité, de l'enregistrement de l'information et des rapports financiers et enfin, la faiblesse de la surveillance et de la vérification externes de la Cour des comptes ». Autant dire à l'époque, qu'il s'agissait d'un véritable brûlot qu'il convenait de ne pas mettre entre toutes les mains. Car les manquements observés par le FMI sont

volontaires. Ils permettent aux membres de la junte de pouvoir détourner massivement les fonds publics.

Trois ans après, les mêmes experts vont de nouveau se pencher sur le Gabon en espérant que BOA a fait des efforts pour intégrer les recommandations du Fonds dans son mode de gestion. Malheureusement la situation s'est empirée. Au point que l'Etat ne parvient plus à honorer ses engagements intérieurs. La dette intérieure a fait depuis ce dernier passage du Fonds, l'objet de plusieurs conventions entre l'Etat et les entreprises concernées. Mais au moment de passer à l'acte, le Trésor public gabonais s'est toujours montré défaillant. Cette situation de tension touche désormais les fonctionnaires et les retraités. L'Etat éprouve désormais le plus grand mal à payer à termes échus les salaires et les pensions de retraites. Il use et abuse des artifices pour tenter de faire croire qu'il ne fait pas face à une tension de trésorerie.

Tous ces nombreux dysfonctionnements prouvent

que le système de gestion des finances publiques du Gabon n'est pas encore au point. Il plonge le Gabon dans une crise économique et financière dont personne ne présage la sortie. Elle se complique par l'élément politique. Le coup d'Etat militaro-politique perpétré par BOA contre la souveraineté du peuple gabonais n'est pas un cadre favorable pour adopter des mesures vertueuses de gestion des finances publiques.

Cette dégradation du cadre de la gestion des finances publiques va très certainement amener le FMI à préconiser des mesures fortes d'ajustement. Une politique qu'un pouvoir illégitime ne pourra pas appliquer. Surtout qu'il est cerné par des revendications catégorielles, nées de la priorité des choix surréalistes de BOA en termes de priorité budgétaire. Le putschiste Régis Immongault Tatagani a raison d'avoir toutes les appréhensions du monde avant de recevoir les experts du Fmi à partir du 16 novembre prochain.